

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 107 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice :	94	<u>Etaient Excusés</u> : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.
Présents :	74	
Votants :	84	<u>Etaient absents</u> : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

Objet : Approbation de la convention Leader 2014-2020.

VU le projet de convention cadre entre le GAL, l'autorité de gestion et l'organisme payeur, objet de la présente délibération, qui définit les modalités de mise en œuvre globales du programme entre la Communauté de Communes, appelée Groupe d'Action Locale, la Région Bourgogne Franche-Comté, Autorité de gestion du programme, et l'Agence de Services et de Paiement, organisme payeur des subventions ;

VU les 8 annexes à ladite convention

- Annexe 1 : Liste des communes constitutives du GAL.
- Annexe 2 : Eléments financiers.
- Annexe 3 : Composition du Comité de Programmation.
- Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GAL.
- Annexe 5 : Stratégie du GAL.
- Annexe 6 : Fiches-actions mobilisées par le GAL.
- Annexe 7 : Contenu minimum de la délibération de la structure porteuse et de ses statuts en cas de modification de la structure.
- Annexe 8 : Circuits de gestion LEADER ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 107 DE

Page 2/2

Objet : Approbation de la convention Leader 2014-2020.

VU la note de synthèse n°7/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la validation de la convention Leader 2014-2020 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes porte le programme européen LEADER 2014-2020 dans la continuité de l'ex-PETR Pays du Revermont, dont le dossier de candidature a été retenu par le comité de sélection présidé par la Région les 25 et 26 juin 2015 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 5 septembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Martine VUILLEMIN, Vice-Présidente Déléguée notamment au programme LEADER ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE la convention et ses annexes pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;

2 / AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

